

40% des entreprises en France ne disposent pas encore de plan de continuité d'activité pour traiter les crises majeures et plus de 75% d'entre elles ne mesurent pas régulièrement leur niveau de sécurité. En 2008 35% des incidents étaient des vols ou disparitions de matériels informatiques, 6% des attaques logiques ciblées et 2% des intrusions sur le système d'information. C'est ce qui ressort dans un rapport du Club de la Sécurité de l'Information Français (Clusif). Par Mounir Rochdi

Forum International de la Cybercriminalité

Pour un espace numérique plus sûr



Crédit photo : Veille.ma

Selon la Commission européenne, le terme "cybercriminalité" englobe trois catégories d'activités criminelles :

- les formes traditionnelles de criminalité, telles que la fraude et la falsification informatiques (escroqueries, fausses cartes de paiement, etc.)
- la diffusion de contenus illicites par voie électronique (par exemple, ceux ayant trait à la violence

sexuelle exercée contre des enfants ou à l'incitation à la haine raciale).

- les infractions propres aux réseaux électroniques, c'est-à-dire les attaques visant les systèmes d'information, le déni de service et le piratage.

Enfin, les dégâts occasionnés par la cybercriminalité dans le monde s'élève à plus de 750 milliards d'euros. C'est dans un contexte de protection et de cyber-défense que le Forum Internationale de la Cybercriminalité s'est tenu le 24 mars à Lille. Organisé par la Gendarmerie Nationale, avec le soutien de la Commission Européenne, cet évènement a réuni 1200 participants issus de 30 pays différents. Le conseil de l'Europe a adopté, en 2001, la Convention sur la cybercriminalité pour intensifier la coopération entre les pays signataires dans la lutte contre les cyber-délinquants

Lors de ce forum, la ministre de l'Intérieur Michèle Alliot-Marie a déclaré le renforcement des équipes des cyber-enquêteurs dans la police et dans la gendarmerie. "Le nombre de cyber-enquêteurs passera de 200 à 300 à la fin de l'année 2009 dans la police et à 214 dans la gendarmerie" a-t-elle déclaré. Elle souhaite également durcir les sanctions dans le cadre de la loi LOPSI (Loi d'Orientation pour la Sécurité Intérieure) qui prendra en compte, entre autre, l'usurpation d'identité sur Internet. La ministre a également présenté les premiers résultats du dispositif de signalement sur Internet : internet-signalement.gouv.fr qui a enregistré 12 500 signalements en moins de trois mois.